

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NONTRON

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 AOUT 2017

Présents : 12      Procurations : 4      Absents : 7      Votants : 16

Monsieur Erwan CARABIN assure le secrétariat de la séance extraordinaire et procède à l'appel des membres du Conseil municipal. Le quorum étant atteint, Mr BOURDEAU, ouvre la séance consacrée à la modification du rythme scolaire.

Avant d'examiner ce dossier et avec l'accord de l'ensemble des élus, Mr BOURDEAU aborde la question des vélos à assistance électrique mis à la disposition du public et pour lesquels il apparaît que le montant de la caution demandé est trop élevé, ainsi que l'atteste l'ensemble des élus présents. Alors que la saison est très avancée les quelques demandes sont restées sans suite. Pour simplifier, Mr BOURDEAU propose de ne prendre qu'une copie de la carte d'identité et d'appliquer une caution globale pour la totalité de la flotte louée s'il s'agit d'une famille. Pour un groupe les cautions resteraient individuelles.

Il rappelle que chaque emprunteur doit déclarer sur l'honneur qu'il est assuré.

Mr POINET indique que les vélos doivent être assurés comme les bâtiments.

Mr LALANNE précise qu'il faut vérifier si l'on est bien assuré contre le vol, la saison étant avancée ce problème doit être traité en urgence.

Sur proposition de Mr BOURDEAU, c'est à l'unanimité (16 VOIX) que le Conseil municipal approuve le montant de la caution à 200 € au lieu de 1 500 €, et quel que soit le nombre de vélos loués lorsqu'il s'agit d'une famille ; qu'il soit demandé à l'emprunteur une copie de sa carte d'identité et une déclaration sur l'honneur pour son assurance en responsabilité civile.

L'ordre du jour relatif à **la modification du rythme scolaire** est ensuite abordé.

Mr BOURDEAU explique que les autres conseils municipaux des communes du territoire de la CCPN ont déjà délibéré favorablement pour le passage à la semaine scolaire de quatre jours. Il rappelle qu'à la suite de l'annonce d'une réforme concernant les rythmes scolaires, les maires de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais se sont réunis, le 8 Juin, pour s'exprimer par rapport à ces évolutions projetées. Il a alors été fait état par Mr PEYRAZAT, vice-président chargé de l'enfance jeunesse, d'une enquête réalisée auprès de l'ensemble des familles du territoire communautaire, à laquelle 84% ont répondu. Sur ces 84%, il est apparu que 90% des familles se sont exprimées pour un retour de la semaine scolaire à 4 jours (c'est-à-dire pas d'école le mercredi matin) ; 72% ont été favorables à l'arrêt des TAP et 88% à l'application de ces changements dès la rentrée 2017/2018.

Les maires réunis se sont prononcés pour la mise en œuvre dérogatoire de la semaine scolaire sur 4 jours et ont décidé de former une délégation pour rencontrer la directrice départementale des services de l'éducation nationale avant la fin de l'année scolaire.

Mr BOURDEAU précise que le décret permettant de modifier l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires est paru le 27 Juin 2017. Il souligne qu'il fallait que ces changements se fassent en accord avec l'organisation des transports scolaires, et que dans ce cas l'inspection académique exprimerait son accord. Il ajoute qu'il est ressorti de l'enquête effectuée par la CCPN auprès des services de transports qu'aucune difficulté ne résulterait de ces modifications.

Mr BOURDEAU ajoute qu'un conseil d'école extraordinaire regroupant les trois écoles a été réuni le 3 juillet dont les conclusions étaient majoritairement favorables à la semaine de quatre jours mais à compter de l'année scolaire 2018/2019.

Me DUMONT relève que le conseil d'école va à l'encontre des réponses des familles.

Mr BOURDEAU indique la réponse qu'il a donné aux services de l'éducation nationale fondée sur les résultats de l'enquête auprès des familles et sur l'avis des maires du territoire, à savoir l'application de la semaine de quatre jours à la rentrée scolaire 2017/2018.

Me DUMONT précise que les représentants au conseil d'école ont été pris de court pour consulter les parents d'élèves.

Mr BLANCHON souligne que tous les délégués de parents d'élèves n'étaient pas présents au conseil d'école extraordinaire du 3 juillet, mais que Mr PEYRAZAT avait présenté le projet avant aux conseils de chaque école, et les parents étaient alors d'accord pour un changement à la rentrée 2017 et non un report en 2018.

Mr BOURDEAU indique qu'il s'était abstenu lors de la réunion des maires car il estimait à ce moment-là que l'on manquait d'éléments par rapport aux transports scolaires et sur les conséquences pour les familles sur la suppression du mercredi matin ; sa position était alors

d'attendre. Aujourd'hui avoir une position différente de celle exprimée sur l'ensemble du territoire intercommunal serait compliqué.

Selon Mr BLANCHON les TAP ne seraient pas supprimés et auraient lieu gratuitement le mercredi matin.

Mr DUTHEIL demande s'il on est sûr d'avoir les TAP.

Mr BOURDEAU indique que cela n'est pas sûr du tout. Si c'est le cas ils auraient lieu le soir et seraient en réalité des garderies. Une baisse des tarifs pour s'aligner sur ce qui se pratiquait sur le Haut-Périgord a été votée.

Mr BLANCHON en conclut qu'il y a eu des changements.

Mr LALANNE constate des incertitudes sur cette question.

Me DUMONT remarque que les TAP n'ont pas été évoqués en commission intercommunale. (Arrivée de Mr BOURINET à 18h31)

Mr LALANNE rappelle que la position de la CCPN est une chose et qu'il y a aussi les positions des communes compétentes en matière scolaire. Par ailleurs la CCPN a revu certains tarifs périscolaires à la baisse.

Selon Mr BOURDEAU des études montrent qu'une semaine scolaire de cinq demi-journées est mieux adaptée pour les enfants, mais les territoires ruraux ne disposent pas des mêmes structures que les centres urbains qui permettraient d'occuper les enfants en permanence.

Mr DUTHEIL relève que l'on propose un vote différent de l'avis du conseil d'école qui n'était pas favorable au retour à la semaine de quatre jours pour la prochaine rentrée de 2017.

Mr BOURDEAU ajoute qu'il est nécessaire de procéder à un affichage dans les écoles et d'avertir les parents au plus tôt. Il indique que les TAP ne sont a priori pas supprimés.

Mr LALANNE précise que les TAP continueront de s'effectuer par trois quart d'heures en fin de journée tel que rappelé par Mr PEYRAZAT sans doute sous réserve de continuité de versement par l'Etat du fond de soutien à ces activités.

Me DUMONT demande comment est répercuté le temps d'enseignement du mercredi matin.

Mr LALANNE répond qu'il est réparti sur les quatre jours restants.

Me DUMONT relève que les TAP sont donc décalés.

Mr POINET demande ce qui empêche d'organiser les TAP le mercredi matin.

Mr BOURDEAU répond que les TAP dépendent de la CCPN et des centres de loisirs.

Me DELAGE précise que pour les services de l'Education nationale, le mercredi matin n'est plus considéré comme un jour d'école.

Me DUMONT remarque qu'à partir de 16h30, c'est le service garderie et non les TAP.

Mr BOURDEAU observe qu'en fait les garderies seraient présentées comme des TAP.

Mr LALANNE constate que la CCPN veut supprimer les agents en CAE tout en conservant les TAP pour lesquels ils étaient recrutés, espérant continuer à percevoir le fond de soutien.

Mr DUTHEIL en conclut que ce sont des TAP qui n'en sont pas.

Mr POINET demande quand se terminent les CAE.

Mr BOURDEAU pense que c'est à la fin du mois d'Août.

Mr CARABIN souligne que l'on va supprimer une action gratuite avec les TAP, pour la remplacer par une action payante avec les garderies.

Me DUMONT précise cependant que jusqu'à présent la garderie était après les TAP.

Mr CARABIN ajoute qu'au lieu d'une heure de garderie, il y aura une heure trente payante.

Mr LALANNE rappelle que cela s'est décidé sans réunion de la commission concernée.

Me DUMONT précise qu'en effet elle a appris cette décision en recevant l'ordre du jour.

Mr BOURDEAU indique qu'il demandera des précisions à Mr PEYRAZAT pour savoir ce qu'il en est exactement des conditions dans lesquelles cette position a été prise et quel sera son impact sur les TAP, les garderies et le fonctionnement des centres de loisirs.

Les échanges achevés c'est à l'unanimité (17 voix) que le Conseil municipal, prenant acte de l'avis du conseil d'école extraordinaire du 3 juillet, de la concordance avec l'organisation des transports scolaires, et de l'avis favorable de la direction départementale des services de l'éducation nationale, décide de fixer l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à compter de la rentrée scolaire 2017/2018, soit à partir du 4 septembre 2017.

**Le secrétaire de séance,**  
Erwan CARABIN

**Le Maire,**  
Pascal BOURDEAU



em